

WEBINAIRE INTERNATIONAL DE HAUT NIVEAU SUR L'EXTENSION ET LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

19, 26 Novembre et 3 Décembre 2020

Dakar, Sénégal

1. L'engagement international pour une protection sociale universelle

Les Etats ont très tôt reconnu le droit universel à la protection sociale en l'incluant dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Article 22 : Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 25 : 1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. 2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Plus récemment, l'Agenda 2030 du développement durable, qui vise à ne laisser personne de côté, fait de la protection sociale un élément transversal de la réalisation de plusieurs objectifs. L'ODD 1 lié à la "Pauvreté" regroupe notamment l'engagement pris dans les cibles 1.3 "mettre en œuvre des systèmes et des mesures de protection sociale appropriés au niveau national pour tous, y compris des socles de protection sociale, et d'atteindre, d'ici 2030, une couverture substantielle des pauvres et des vulnérables", 3.8 "faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable", et 1.a. "Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes". De même, l'ODD 10 sur les "Inégalités", à travers la cible 10.4, "Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaires, salariales et de protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité". En outre, la troisième conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba, Ethiopie, en juillet 2015, s'est engagée à établir un "pacte social" pour mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale viables sur le plan budgétaire et adaptées au niveau national, ainsi que des services publics de base pour tous (éducation, santé, eau, assainissement et autres services).¹

Sous l'impulsion de l'Agenda 2030, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail (OIT) ou encore l'UNICEF, ont lancé un partenariat mondial pour une protection sociale universelle (USP 2030). Les membres réunis à Genève, Suisse, le 5 février 2019 à l'occasion de la conférence de haut

¹ Addis Ababa Action Agenda, 2015, paragraph 12. http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA_Outcome.pdf

niveau sous le thème "Ensemble pour atteindre une protection sociale universelle d'ici 2030", appellent à travers un "call for action" tous les pays à respecter leurs engagements pris lors de l'adoption de l'Agenda 2030. La conférence a souligné l'importance de la protection sociale universelle pour que le développement économique et social des personnes, communautés et nations soit à la fois inclusif et pérenne. Afin d'accélérer ce partenariat et les échanges d'idées pour l'atteinte de la protection sociale universelle, l'OIT et ses partenaires ont organisé une semaine mondiale de la protection sociale dans le cadre des célébrations du centenaire de l'OIT, du 24 au 29 novembre 2019 à Genève, Suisse.

Malgré la priorité accordée à la protection sociale dans les agendas internationaux et nationaux et des efforts importants réalisés par les différents acteurs ces dernières années, la part de la population mondiale couverte reste très faible. La situation est plus préoccupante en Afrique où moins de 18% de la population bénéficie d'une couverture effective. Les principaux défis pour l'extension de la protection sont le faible espace fiscal, l'inadaptation des mécanismes existants pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle et rurale, la grande fragmentation des systèmes de protection sociale.

Dans ce contexte d'inexistence de systèmes robustes de protection sociale dans la plupart des pays, la réponse aux impacts socio-économiques du COVID 19 a été un grand défi. Plusieurs pays ont mis en place de façon ad hoc des programmes pour réduire les impacts de la pandémie sur les populations notamment les plus vulnérables.

La protection sociale universelle permet de réduire la pauvreté et les inégalités, de favoriser la cohésion sociale, de faciliter le développement des personnes et l'accès à des conditions de travail et de vie décentes. La protection sociale accroît également la productivité et l'employabilité en renforçant le capital humain et en permettant l'investissement dans des actifs productifs, en augmentant les revenus des ménages, en dynamisant la consommation et l'épargne, en stimulant la demande globale et en renforçant la résilience des populations face aux chocs et aux transformations structurelles.

La protection sociale universelle passe par un ensemble de politiques et de programmes définis à l'échelle nationale permettant à tous d'être couverts de manière équitable et d'être protégés tout au long de leur existence contre la pauvreté et les risques menaçant leurs moyens de subsistance et leur bien-être. Il existe divers mécanismes pour assurer cette protection, notamment des prestations en espèces ou en nature, des régimes contributifs ou non contributifs, et des programmes visant à renforcer le capital humain, les actifs productifs et l'accès à l'emploi.

Le Sénégal s'inscrit résolument dans les cinq actions du « call for action ». Au plan normatif, le Sénégal s'est engagé en ratifiant la convention no.102 de l'OIT sur les normes minimales de sécurité sociale 1952, mais aussi s'emploie de façon dynamique et enthousiaste à donner corps à la recommandation no. 202 de l'OIT sur les socles de protections sociales, 2012. Les socles de protection sociale visés par la recommandation 202 de l'OIT comportent au moins les garanties élémentaires de sécurité sociale.

2. Contexte et extension de la protection sociale au Sénégal

Le Sénégal adoptait en 2016 sa Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS) réaffirmant son engagement à étendre la protection sociale à tous et toutes au Sénégal d'ici l'horizon 2035. La Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN) du Ministère du Développement communautaire, de l'Equité sociale et territoriale, est en charge de coordonner, avec tous les acteurs concernés, la mise en œuvre de la SNPS et le développement du système de protection sociale. Afin d'accélérer la mise en œuvre de la SNPS et remédier aux lacunes toujours persistantes, la

DGPSN a fait appel à la Délégation de l'Union Européenne au Sénégal (DUE) et au Bureau de l'OIT à Dakar (BIT), pour réaliser, d'une part, une revue globale du système de protection sociale permettant de déterminer des scénarios de croissance du système, faisant l'objet d'une budgétisation et l'identification de sources/modalités de financement, en particulier, nationales, et d'autre part, pour appuyer la conduite de certaines réformes jugées prioritaires pour la mise en œuvre effective de la SNPS, notamment sur les aspects juridiques. Ce projet est mis en œuvre par un Groupe de travail chapeauté par la DGPSN, avec l'appui du BIT et de la DUE, qui finance également ce projet, en coordination avec un Comité technique d'appui et de suivi du projet (CTAS) composé d'un groupe plus élargi d'acteurs du secteur de la protection sociale.

Dans le cadre de ce projet et suivant les besoins de se conformer aux exigences nationales et internationales dans le contexte de la covid-19, Le Ministère du Développement communautaire, de l'Équité sociale et territoriale à travers la DGPSN, et le BIT, avec l'appui financier de la Délégation de l'Union européenne au Sénégal, organiseront une série de 3 webinaires de haut niveau sur l'extension et le financement de la protection sociale.

Ces webinaires seront également un moment d'échange d'expériences et de coopération Sud – Sud autour des deux thématiques retenues. Ainsi, des pays comme le Rwanda, l'Algérie ou encore le Cap Vert partageront leurs expériences dans l'extension de la protection sociale et son mode de financement. Il sera également questions pour le Sénégal, d'exposer le travail abattu ou en cours dans certains domaines tels que le dispositif national de ciblage des ménages vulnérable, la bourse de sécurité familiale ou encore l'extension à l'économie informelle.

3. Objectifs des webinaires

Cette série de webinaires vient remplacer la conférence internationale qui était prévue à mi-parcours du projet de revue du système de protection sociale et d'appui à la mise en œuvre de la SNPS. A travers ce cycle de webinaires les objectifs ci-après sont poursuivis.

Objectif général

Les webinaires ont pour objectif général d'informer et de partager sur les enjeux de la protection sociale pour atteindre les objectifs de la SNPS au Sénégal, notamment la problématique de son extension et de son financement.

Objectifs spécifiques

De manière plus spécifique, les webinaires visent à atteindre les résultats suivants :

- Organiser un événement de communication et de visibilité autour de la protection sociale ;
- Renforcer le plaidoyer pour plus d'investissement en protection sociale, en apportant des évidences sur l'abordabilité d'un socle de protection sociale au Sénégal par rapport à une analyse de l'espace fiscal ;
- Organiser un partage d'expériences de pays sur des thématique majeures pour le Sénégal (extension de l'assurance sociale, la CMU, la sécurité de revenu pour les personnes âgées, financement de la protection sociale, les bourses de sécurité familiale, le registre national unique).

3. Méthodologie

Les sessions se tiendront virtuellement via la plateforme ZOOM. Un lien sera généré et partagé avec tous les participants inscrits. La session sera enregistrée et le lien partagé par courriel électronique aux participants, institutions/organisations actrices dans la protection sociale et aux ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet et de la SNPS.

Une communication très large sera faite de l'événement pour assurer sa visibilité et sa promotion. Aussi, les sessions seront animées par d'éminents experts du BIT, des consultants internationaux, et des experts locaux.

4. Date et durée

Le cycle de webinaires se déroulera sur trois jours les **19, 26 novembre et 03 décembre 2020**, de **9 h à 13h 00 GMT (heure de Dakar)**. Chaque journée se divise en deux sessions thématiques d'une heure et trente minutes (1h 30mns) dont chacune sera animée par un panel d'experts de haut niveau.

5. Participants

Les webinaires seront ouverts à tous les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la protection sociale. Autour d'une centaine de haut-représentants et agents des parties prenantes, des institutions de l'Etat, Ministères, partenaires sociaux, société civile, partenaires techniques et financiers, chercheurs et académiciens.

6. Agenda de la Conférence de Haut-Niveau sur la protection sociale

Horaire	19 novembre 2020
08 :45 – 09 :00	Ouverture de la plateforme et admission des participants
09 :00 – 09 :30	Cérémonie officielle d'ouverture MC : M. Dramane Batchabi, spécialiste sous régional en protection sociale du BIT
09 : 30 – 10 : 00	Session 1 : Problématique de l'extension de la protection sociale à l'économie informelle, Cas du Sénégal Intervenants : M. Dramane Batchabi, Expert technique (BIT), Mme Nafatoumata Diakhaté, Directrice de la Protection Sociale MTDSRI Modération : Mme Aminata Sow, Délégué Général à la protection sociale
10: 00 – 10: 50	Discussions / Echanges, Questions/Réponses avec les participants Participants, Panélistes et modérateur
10 : 50 – 11 :00	Synthèses et clôture de la session Rapporteur & Modérateur
11 : 00 – 11 : 30	Pause
11: 30 – 12: 00	Session 2 : La couverture pension universelle pour personnes âgées et son mécanisme de financement, Cas du Cap Vert Intervenants : Mme Céline Peyron Bista, Experte technique (BIT), Mme Eunice Fernandes, Centre national de protection sociale (CNPS) Modération : M. Arnaud Houdeganme Chief Equity, Governance & Social Policy,
12: 00 – 12: 50	Discussions / Echanges, Questions/Réponses avec les participants Participants, Panélistes et modérateur
12: 50 – 13: 00	Synthèses et clôture de la session Rapporteur & Modérateur

Horaire	26 novembre 2020
08 :45 – 09 :00	Ouverture de la plateforme et admission des participants
09: 00 – 09: 30	Session 3 : La couverture maladie universelle (CMU) et son mécanisme de financement, Cas du Rwanda Intervenants : M. Olivier Louis dit Guérin, Expert du BIT, M. Alexis Rulisa, Directeur General, Community Base Health Insurance (CBHI) Modération : M. Bocar Mamadou Daff, Directeur Général ACMU du Sénégal
09: 30 – 10: 20	Discussions / Echanges, Questions/Réponses avec les participants Participants, Panélistes et modérateur
10: 20 – 10: 30	Synthèses et clôture de la session Rapporteur & Modérateur
10: 30 – 11: 00	Pause
11: 00 – 11: 45	Session 4 : Expériences internationales sur le financement de la protection sociale ; analyse de l'espace budgétaire et des options de financement pour l'extension de la protection sociale au Sénégal. Intervenants : Mme Valérie Schmitt, Directrice adjointe département protection sociale (BIT) ; M. Paul Emile Arsenault, Consultant international ; Pr Abdoulaye Diagne, Enseignant – Chercheur, Directeur du CRES Modération : M. Mouhamadou Bamba Diop, Directeur Général de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPE/MEPC)
11: 45 – 12: 35	Discussions / Echanges, Questions/Réponses avec les participants Participants, Panélistes et modérateur
12: 35 – 12: 45	Synthèses et clôture de la session Rapporteur & Modérateur

Horaire	03 décembre 2020
08 :45 – 09 :00	Ouverture de la plateforme et admission des participants
09: 00 – 09: 45	Session 5 : La prestation d'assurance chômage et la couverture des travailleurs non-salariés, fonctionnement et mécanisme de financement, Cas de l'Algérie Intervenants : DG Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) de l'Algérie, DG de la Caisse d'assurance pour les non-salariés (CASNOS) de l'Algérie, M. Annycke Pascal, Spécialiste technique du BIT Modération : M. Karim Cissé, Directeur Général du Travail (DGT)
09: 45 – 10: 35	Discussions / Echanges, Questions/Réponses avec les participants Participants, Panélistes et modérateur
10: 35 – 10: 45	Synthèses et clôture de la session Rapporteur & Modérateur
10: 45 – 11: 00	Pause
11: 00 – 11: 45	Session 6 : La sécurité de revenu pour les ménages pauvres et personnes handicapées : cas des bourses de sécurité familiales et de la carte d'égalité des chances (CEC) du Sénégal (stratégie, ciblage, prestation, financement, résultats) Intervenants : Mme la Directrice générale de l'action sociale (DGAS), M. Pape Malick Gningue Directeur des filets sociaux (DGPSN), Dr Ousseynou Diop, Directeur du RNU (DGPSN) Modération : M. Thomas Bossuroy, Banque Mondiale
11: 45 – 12: 30	Discussions / Echanges, Questions/Réponses avec les participants Participants, Panélistes et modérateur
12: 30 – 12: 40	Synthèses et clôture de la session Rapporteur & Modérateur
12: 40 – 12: 50	Clôture Générale du cycle de webinaires Mme Le Délégué Général à la protection sociale et à la solidarité nationale